

Libertés!



BELGIQUE-
BELGIE
PP
1/2345
BXL X

Ne paraît pas aux
mois de juillet-août.
9, rue Berckmans
1060 Bruxelles

DEPOT À BRUXELLES X

JUIN 2005 – N°415 – LE MENSUEL D'AMNESTY INTERNATIONAL

LIBAN-SYRIE : TRANSITIONS À HAUT RISQUE



MOUVEMENT :
AUNG SAN SUU KYI
FÊTE SES 60 ANS



RAPPORT ANNUEL
2005

15

UKRAINE

DE GRANDS ESPOIRS DÉÇUS ?

Près de 4 mois après son entrée en fonctions, et après la promesse faite d'améliorer pour tous la protection des droits fondamentaux, Victor Iouchtchenko, nouveau Président de l'Ukraine, a encore du pain sur la planche. Plusieurs dossiers prioritaires en matière de droits humains sont toujours sur la table : accorder la Constitution de l'Ukraine aux normes du droit international et en finir avec les mauvais traitements infligés aux personnes placées en garde à vues, l'impunité dont jouissent souvent les policiers, le problème des réfugiés, la violence à l'encontre des femmes et les agressions antisémites et racistes. Les mesures efficaces prises pour améliorer ces dossiers sensibles sont toujours attendues. ☹

ÉTATS DU GOLFE

DES VIOLENCES «NORMALES»

Les États du Golfe sont pointés du doigt dans un récent rapport d'Amnesty qui fait suite à une mission de terrain. Tout y est fait pour que les droits des femmes, tant au niveau de la sphère familiale que publique, soient sans effet : la police ne réagit souvent pas aux plaintes déposées par des femmes et, dans les familles, la violence à leur égard est considéré comme une «affaire familiale» ou «normale». De ce fait, elles restent souvent sans moyen pour dénoncer les situations dramatiques où beaucoup d'entre elles se retrouvent. Le rapport montre aussi le calvaire de beaucoup d'employées de maisons, souvent immigrées, qui ne disposent presque d'aucun droits fondamentaux dans ces pays. ☹

ZIMBABWE

ÇA SUFFIT !

Les actes de violences graves, l'absence de suites judiciaires, les arrestations arbitraires, les attaques systématiques contre l'indépendance des juges et des avocats, l'interdiction des journaux indépendants, la remise en vigueur de lois répressives adoptées sous le régime de la minorité blanche quand elle était au pouvoir, un projet de loi interdisant aux ONG étrangères de travailler au Zimbabwe, l'utilisation des médias publics à des fins d'intimidations : voilà ce à quoi doivent faire face au quotidien les défenseurs des droits humains au Zimbabwe, particulièrement depuis 5 ans. ☹

ISRAËL ET TERRITOIRES OCCUPÉS

EMPOISONNEMENT DE BÉTAIL

Plusieurs champs palestiniens de Cisjordanie, souvent proches de colonies israéliennes, ont été pollués intentionnellement entraînant l'empoisonnement du bétail des paysans palestiniens. Ceux-ci sont aussi de plus en plus souvent victimes de menaces et d'attaques de la part de colons israéliens. Les champs ainsi pollués se situent en zone sous contrôle total des autorités israéliennes, lesquelles, pour l'instant, n'ont toujours rien fait pour nettoyer ces champs, laissant le soin aux paysans et aux militants pacifistes internationaux et israéliens le faire. Par ailleurs, aucune enquête n'a été instituée par la police israélienne sur ces cas d'empoisonnement. ☹



Présentation en 1997 par le préfet de police de Paris des 33 premiers adjoints de sécurité affectés dans la capitale © AFP

FRANCE

IMPUNITÉ POUR LES POLICIERS

Le 6 avril, la section française accueillait dans ses locaux une conférence de presse pour lancer un rapport intitulé «*France, pour une véritable justice*». À la tribune, plusieurs victimes de violences policières, des chercheurs, des avocats et la présidente d'Amnesty-France.



Violence policière : Amnesty dénonce l'indulgence des juges (Le Figaro) ; «*L'État trop doux avec les violences policières*», (l'Humanité) ; «*La police couvre la police, Amnesty dégage son rapport*» (Libération), titrent les journaux le lendemain de la conférence de presse. La veille, un reportage sur Tf1 malgré la couverture de la mort du pape et du prince Rainier de Monaco, le soir même. Alliance, premier syndicat des gardiens de la paix, lui, crie au scandale.

Au terme de dix années passées à réunir des documents et détailler des affaires, Amnesty International dévoile des éléments montrant que le système judiciaire s'avère généralement incapable d'enquêter sur les violations des droits humains et d'en punir les auteurs.

Le gouvernement, les magistrats et les responsables de la police nationale laissent les policiers faire un usage abusif de la force, voire recourir à la force meurtrière, à l'encontre des suspects d'origine arabe ou africaine, sans qu'ils aient à craindre de sanctions sévères. Dans la nuit du 17 décembre 1997, Abdelkader Bouziane, 16 ans, résidant à Dammarie-les-Lys, a été abattu à un barrage de police à Fontainebleau. Il circulait au volant d'une voiture, en compagnie de son cousin lorsqu'un véhicule de police les a pris en chasse après une infraction au code de la route. Le véhicule forçant un barrage policier fit un tête à

queue avant de s'immobiliser, les deux officiers de la brigade anti-criminalité présents ont ouvert le feu. D'après les informations reçues par Amnesty international du rapport d'expertise balistique, les policiers avaient tiré à bout portant en visant l'intérieur de la voiture, ce qui excluait la thèse de la légitime défense. À l'issue de 5 ans de procédure judiciaire, les deux policiers ont bénéficié d'un non-lieu. Un cas extrait du rapport France d'Amnesty qui décrit par le menu dix-huit affaires. Toutes concernent des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Après des années d'enquêtes sur ces cas, Amnesty International a conclu à l'existence d'un phénomène d'impunité réelle pour les forces de police en France.

Les violations prennent la forme d'homicides illégaux, de recours abusifs à la force, d'actes de mauvais traitements ou de torture, et d'injures racistes. La plupart des plaintes déposées par les victimes viennent seulement d'aboutir ou sont toujours en cours d'examen. Ainsi il a fallu plus de six ans pour que l'affaire Aïssa Ihich, décédé d'une crise cardiaque après avoir été roué de coups au commissariat de Mantes-la-Jolie soit portée devant la justice.

La France a été condamnée plusieurs fois par la Cour européenne des droits de l'homme pour la lenteur de sa justice. Dans l'affaire Ahmed Selmouni, citée dans le rapport, la France a été condamnée le 28 juillet 1999, par la Cour européenne pour avoir violé «le

droit de toute personne à voir sa cause entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable», le tribunal correctionnel de Versailles avait attendu huit années avant de statuer sur une affaire de violences policières d'une exceptionnelle gravité. Le 1er avril 2004, elle était aussi condamnée, à l'unanimité des juges, pour «traitements inhumains et dégradants» sur la personne de Giovanni Rivas, un ressortissant français résidant à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) et mineur à l'époque des faits.

LES PLAINTES À LA HAUSSE

Pour Amnesty International, les forces de police jouent un rôle important dans la protection des personnes contre la criminalité, la violence et les atteintes aux droits humains en rendant possible la comparution en justice des auteurs de tels actes. Cependant les affaires décrites dans ce rapport et l'augmentation continue du nombre de plaintes pour mauvais traitements policiers, notable en 2004 (environ 18,5 % de plaintes en sus depuis 2003 reçues par l'IGS et l'IGPN), mettent en évidence un certain nombre de dysfonctionnements. Face à ce constat, Amnesty International formule plusieurs recommandations préconisant la nécessaire amélioration des conditions d'accès au droit pour les victimes de violences policières.

Ce rapport, France : Pour une véritable justice, a été adressé par la Secrétaire Générale d'Amnesty International, Irène Khan, aux autorités française. La section française, désormais habilitée «à mener des actions d'opposition portant sur des atteintes spécifiques aux droits humains en France», est décidée à agir pour mettre fin à cette impunité. Deux priorités : alerter l'opinion publique et interpellier les autorités sur l'urgence d'en finir avec des pratiques discriminatoires et illégales des forces de police.

UNE JUSTICE À DEUX VITESSES

Tout en reconnaissant qu'en France comme ailleurs, les policiers travaillent souvent dans des conditions difficiles, tendues, dangereuses, et sont parfois confrontés à des criminels violents, Amnesty s'inquiète d'un climat d'impunité. Les facteurs qui favorisent ce climat sont, entre autres, les lacunes ou les faiblesses de la législation, notamment l'absence de définition exhaustive de la torture dans le Code pénal français et les dispositions qui privent les gardés à

vue de la possibilité de consulter un avocat dès le début de leur garde à vue. Par ailleurs, la loi n'est pas toujours bien appliquée et l'on constate que les policiers, le ministère public et les tribunaux ne marquent souvent aucun empressement à poursuivre les auteurs de violations des droits humains quand il s'agit des policiers. De plus, lorsque c'est le cas, les condamnations prononcées ne sont souvent pas à la mesure de la gravité des crimes commis. «Il existe une justice à deux vitesses qui instruit beaucoup plus vite les plaintes émanant de policiers que celles déposées contre ces derniers» assure Gillian Flemming chercheuse France au Secrétariat international d'Amnesty. Même s'ils sont anciens, les cas présentés dans le rapport démontrent d'une part la lenteur de la justice, lorsqu'on arrive à la saisir, d'autre part l'impunité dont bénéficient les auteurs des violations des droits de la personne due à la partialité de l'institution judiciaire à la fois juge et partie (IGS et IGN). De plus, sur une trentaine d'affaires examinées de graves violations des droits humains, avérées ou présumées, commises par des policiers, la plupart concernent des jeunes.

Pour améliorer cette situation l'Organisation de défense des droits humains propose une série de recommandations, notamment la révision de la procédure relative au contrôle d'identité, la présence d'un avocat auprès des personnes dès la première heure de la garde à vue, seule façon efficace d'éviter les mauvais traitements et les violences verbales. Les ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la Défense, le gouvernement et les syndicats de policiers sont interpellés tant au niveau de la formation aux droits humains des agents que du recueil des plaintes permettant la tenue de statistiques et aux tribunaux de suivre les affaires sans oublier la ratification de textes internationaux, notamment la signature du protocole facultatif relatif à la Convention contre la torture (voir La Chronique de mars). «La prévention de la torture et des mauvais traitements est essentiellement un problème de volonté politique, affirme un représentant d'Amnesty. Quel que soit le rang qu'elle occupe, chaque personne doit rendre compte de tous ses actes». ☉ **Josette Debord avec Julie Heslouin**

📖 **À lire : France : Pour une véritable justice.**
Réf : EUR21/001/2005, avril 2005

L'INSOLITE

TOURNER 7 FOIS SA LANGUE...

Le commérage est une tare bien connue ici en Europe et, même s'il peut faire des dégâts, il mène rarement à des actes irréparables sinon quelques coups et blessures. En Colombie par contre, le maire d'une petite ville a fait du commérage un crime dont les auteurs risquent jusqu'à 4 ans de prison ! Pour lui, une simple rumeur peut avoir des conséquences graves et il cite l'exemple d'un homme tué parce qu'un ragot en circulation l'accusait d'appartenir à une organisation paramilitaire. Selon un autre responsable municipal des droits humains, une véritable psychose gagne les habitants de la ville qui, précipitamment, entrent chez eux : des informations sans fondement annoncent de plus en plus souvent l'arrivée imminente d'un groupe armé.

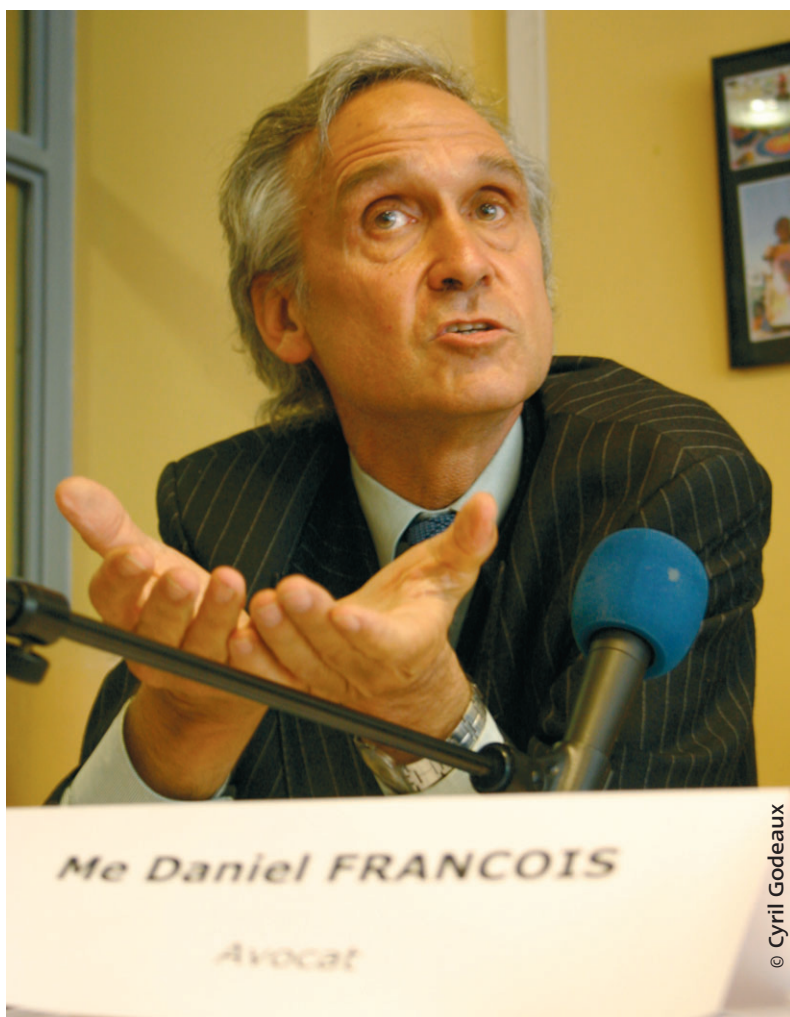
Dorénavant, une amende de 118 000 euros sanctionne toute personne surprise en train de diffuser des rumeurs. Le grand danger bien sûr viendra quand, lassé, plus personne ne prendra au sérieux une information pertinente... ☉

(Sources : AFP)

«J'ÉTAIS DEVENU UN INDIVIDU LAMBDA»

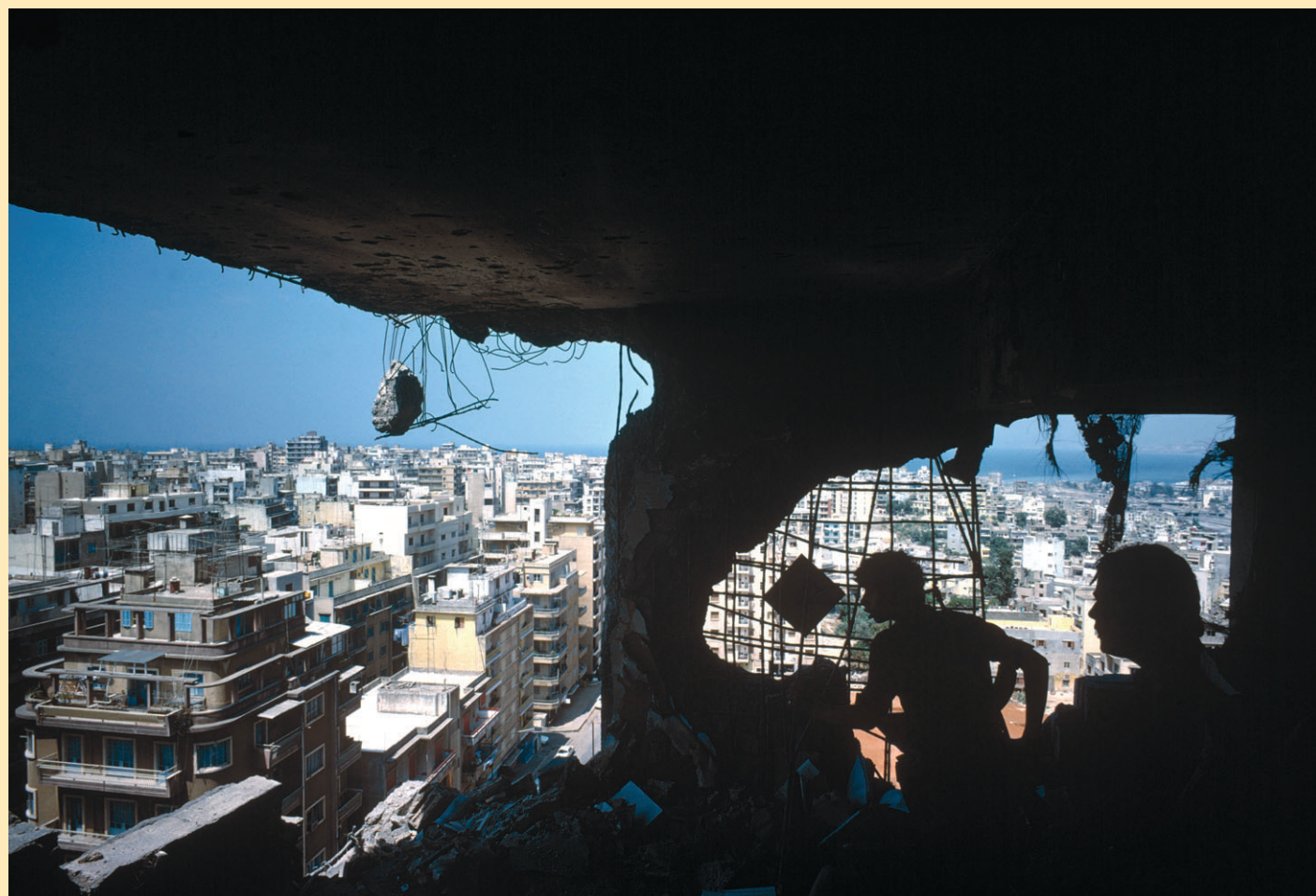
Daniel François, avocat, victime en 2002 de mauvais traitements policiers alors qu'il assistait un adolescent marocain de dix-sept ans maintenu en garde à vue à Aulnay-sous-Bois s'exprime : «Après le coup de fil du père du jeune homme à mon domicile, j'ai pris ma voiture, avec mon chien. Au commissariat, ayant remarqué des lésions sur le visage de mon client, j'ai signalé au policier de garde que je souhaitais consigner le fait que mon client avait été victime de violences. J'ai ensuite demandé un examen médical, mais mes démarches n'ont pas pu aboutir. N'ayant pas le formulaire en main et le photocopieur du commissariat soi-disant en panne, je n'ai pu obtenir de la part du personnel de garde quelque aide que ce soit. Au contraire.» L'avocat a été arrêté et placé en garde à vue pour outrage et rébellion. Treize longues heures pendant lesquelles il a été soumis à un test d'alcoolémie (négatif), menotté, accompagné aux toilettes,

obligé de tousser et de subir un examen rectal (pratique coutumière pour les trafiquants de drogue) et giflé. Bref il a été confronté à ce que des centaines de personnes subissent dans les commissariats français pendant leur garde à vue : l'irrespect, l'humiliation et le traumatisme qui s'en suit. «J'étais devenu un individu lambda et plus un avocat en exercice». Selon lui, nombre de ses collègues peuvent témoigner de l'enfer que sont devenus pour eux les commissariats français dans l'exercice de leurs fonctions, pourtant définies et imposées par la loi de 1993 qui oblige à la présence d'un avocat aux côtés du prévenu lors de la garde à vue. «Un résultat de la politique sécuritaire de Monsieur Sarkozy lancée il y a trois ans, dit-il. De ce dossier rien n'a été consigné, ma plainte est aujourd'hui dans les mains du juge Lenoir qui connaît bien le sujet puisqu'il est ancien commissaire de police.» L'affaire est toujours en cours. ☉



LIBAN-SYRIE : TRANSITIONS À HAUT RISQUE

De 1975 à 1990, le Liban a vécu au rythme d'affrontements armés extrêmement cruels. Pendant toute cette période, dans le désordre des retournements d'alliances les plus improbables, des guerres civiles et des invasions, ce petit pays de 10 000 km² (mais concentrant toutes les tensions communautaires et sociales du Moyen-Orient) aura été le théâtre d'affrontements armés entre Libanais, Palestiniens, Israéliens et Syriens. Emaillés de crimes de guerre et contre l'humanité, ces affrontements auront finalement coûté la vie à 150 000 personnes et débouché sur un nombre de «disparitions» particulièrement élevé : 17 000. Pourtant, lorsqu'en 1990, une «pax syriana» sera endossée par la communauté internationale, le Liban, pacifié d'une main de fer, disparaîtra peu à peu de la Une. C'est finalement l'assassinat d'un Premier ministre qui, quinze ans plus tard, débouchera sur l'expression d'un ras-le-bol plus ou moins partagé par les Libanais, l'intensification des pressions internationales et le retrait précipité de l'armée syrienne. Désormais, il reste à (re)construire une société en paix avec son passé et ses victimes.



Ⓢ
Beyrouth.
Snipers.
1978
© Raymond
Depardon/
Magnum
Photos

UN LIBAN MITIGÉ

Dans l'imaginaire européen en général, et francophone en particulier, le Liban a toujours occupé une place «à part» au Moyen-Orient. Comparée à ses 10 000 km² et ses 3 millions de citoyens, la place démesurée qu'occupait le Liban s'expliquait non seulement par l'ancien protectorat exercé par la France mais aussi par le caractère extrêmement composite d'un Etat longtemps confondu, à tort, avec sa minorité maronite.

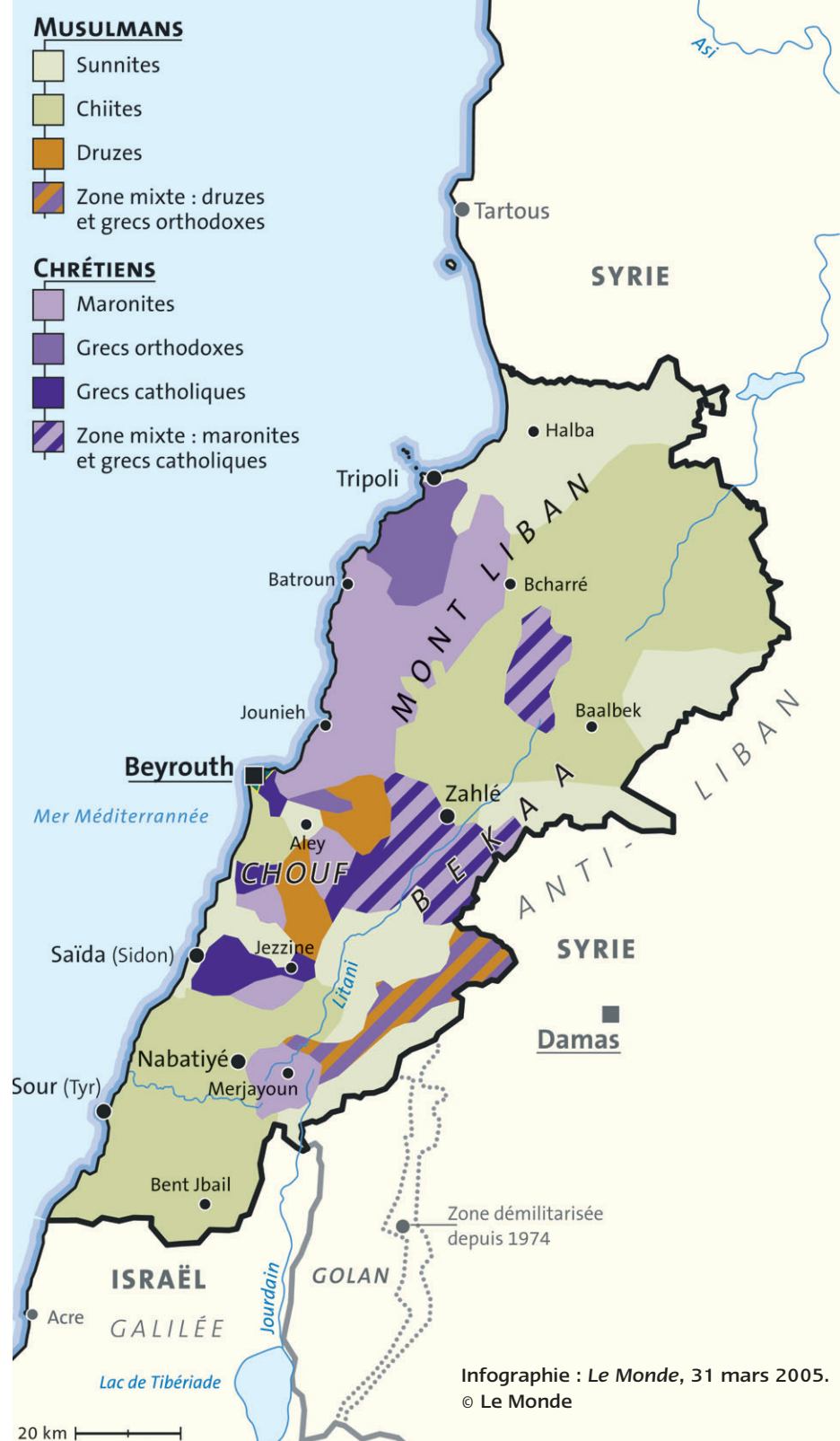
L'image d'Epinal ô combien ambiguë («le plus riche et le moins arabe des pays arabes») du Liban a volé en éclats en 1975, sous la pression de tensions à l'œuvre depuis sa création en tant qu'entité politique distincte. En 1975, les armes sont venues rappeler que le Liban puisait ses origines politiques premières dans la «Montagne», le Mont-Liban, qui, comme souvent au Moyen-Orient, avait fini par servir de refuge à deux minorités confessionnelles arabophones : les chrétiens maronites et les musulmans druzes. Aux dernières décennies de l'Empire ottoman, entre les années 1850 et 1920, le Mont-Liban avait fini par jouir d'une certaine autonomie politique par rapport à Istanbul et à tester un mode d'organisation assez original au Moyen-Orient en reconnaissant l'existence de communautés confessionnelles constitutives et égales.

Au terme de la Première guerre mondiale, la défaite de l'Empire ottoman allait aboutir à son

démembrement et au partage de ses provinces arabes entre les vainqueurs français et britanniques, lesquels obtenaient de la Société des Nations (ancêtre des Nations Unies) des «mandats» officiellement destinés à préparer l'accession de ces territoires à l'indépendance. Tandis que les provinces arabes et kurdes de Mésopotamie allaient former un royaume d'Irak sous mandat britannique, le «Pays de Sham», improprement appelé «Grande Syrie» allait, lui, être partagé entre la France et la Grande-Bretagne.

La Syrie du sud ou Palestine était organisée par la Grande-Bretagne sous la forme de deux mandats : la Palestine proprement dite à l'ouest du Jourdain et la Transjordanie à l'est. C'est dans le cadre du Mandat sur la Palestine que le mouvement sioniste, un mouvement nationaliste juif européen, allait jeter les bases démographiques et militaires du futur Etat d'Israël. Par ailleurs, la Syrie du nord allait tomber dans l'escarcelle de la

LE LIBAN AUJOURD'HUI



France et être divisée entre, d'une part, une «fédération syrienne» composée d'entités territoriales à base confessionnelle, et, d'autre part, un «Etat du Grand-Liban».

LE MALENTENDU POUR IDENTITÉ

Les conditions dans lesquelles cet Etat fut constitué sont à l'origine des tensions du Liban moderne. En effet, aux districts montagnards maronites et druzes qui formaient l'ossature du «petit» Liban d'antan, les Français, cédant aux pressions d'une partie des dirigeants maronites, décidèrent d'adjoindre des villes côtières (Beyrouth, Saïda et Tripoli) majoritairement peuplées de musulmans sunnites et de chrétiens grecs orthodoxes, dirigées par leurs bourgeoisies respectives et traditionnellement orientées vers leur hinterland «syrien». De même la France allait rattacher au Liban la plaine de la Bekaa à l'est et le Djebel Amel au sud, deux régions agricoles majoritairement peuplées de musulmans chiïtes et traditionnellement méprisées par les bourgeoisies citadines sunnites et grecques orthodoxes.

En clair, le Liban s'est à l'origine constitué contre la volonté de sa minorité musulmane sunnite, laquelle, tout en s'intégrant au Liban indépendant, portera longtemps le flambeau du nationalisme arabe tandis que sa jeunesse urbaine soutiendra l'activisme militaire de l'OLP. Ce nationalisme arabe sera d'autant plus vigoureux qu'à l'échelle du Moyen-Orient arabe, les sunnites sont LA majorité culturelle, économique et démographique. Le Liban s'est également créé contre les vœux de la communauté grecque orthodoxe, traditionnellement alliée aux sunnites et également tournée vers l'arrière-pays «syrien». Enfin, non consultés lors de la création du Grand-Liban, les chiïtes du Sud et de la Bekaa ne commenceront à donner de la voix qu'au gré de la guerre civile de 1975-1990 et à travers deux milices concurrentes : Amal («Espérance») et Hezbollah («Parti de Dieu»). Finalement, à l'indépendance en 1943, les musulmans vont accepter l'existence de la République libanaise en échange de l'abandon par les chrétiens de toute protection étrangère.

DU PLURALISME À L'ENFERMEMENT COMMUNAUTAIRE

Mais les identifications divergentes des communautés libanaises auront des conséquences redoutables à long terme. En effet, si toutes les communautés confessionnelles sont traversées par des clivages sociaux entre bourgeoisies citadines, propriétaires fonciers et paysanneries, c'est néanmoins le clivage confessionnel qui va dominer toute la vie politique après l'indépendance du Liban en 1943. Ainsi, la constitution libanaise organise la société sur base de la reconnaissance de 18 communautés confessionnelles organisées chacune selon un droit privé spécifique appliqué par des tribunaux religieux. Si cette reconnaissance pleine et entière du pluralisme confessionnel est inédite au Moyen-Orient, le fait que le droit familial et l'état civil soient de la seule responsabilité des instances religieuses empêche les mariages «mixtes», les conversions ou les apostasies, bref l'émergence d'une citoyenneté pleinement libanaise.

PAR MONTS ET PAR VAUX

Au Liban, pas moins de 18 communautés confessionnelles (taëfa) sont officiellement reconnues : 5 communautés musulmanes (chiïte, sunnite, druze, alaouite et ismaélienne) représentant quelque 63 % de la population, 12 communautés chrétiennes (maronite, grecque catholique, grecque orthodoxe, arménienne, etc.) représentant 37 % de la population et une communauté juive réduite à la portion congrue par l'exode qui a suivi la création de l'Etat d'Israël. Dans les faits, la vie politique libanaise est dominée par les communautés chiïte (30 %), maronite (26 %), sunnite (18 %) et druze (3,5 %).

Par ailleurs, il est souvent tentant mais trompeur de présenter le Liban comme un Etat au sein duquel coexistent ou s'affrontent des «chrétiens» et des «musulmans». Non seulement, cette vision a tendance à faire l'impasse sur les clivages économiques et sur le libre arbitre, mais elle passe outre une réalité qui a longtemps structuré l'identité libanaise et qui a imprimé sa marque sur le plan culturel et politique. Ainsi, les communautés se distinguent également selon leur terroir d'origine entre ville d'une part, campagne et montagne d'autre part. Dans cette perspective, il apparaît rapidement que les acteurs qui se sont le plus militarisés et investis dans la guerre

civile sont les groupements politiques recrutant majoritairement dans la campagne et la montagne : les maronites avec les Phalanges, les druzes avec le PSP et les chiïtes avec Amal et le Hezbollah. Toujours dans cette perspective, les acteurs qui ont eu le plus à perdre dans une guerre civile qui s'est vite illustrée par un déchaînement de violence contre les villes côtières étaient précisément issus de communautés largement citadines : les grecs orthodoxes et les musulmans sunnites, économiquement dominants (comme ils le prouveront dans la reconstruction) mais militairement dépendants (comme le démontrera l'amnistie). ☹



La constitution libanaise institutionnalise ainsi un «communautarisme politique» par lequel les communautés sont représentées «équitablement» par des députés élus suivant un double critère, confessionnel et régional, sur la base du dernier recensement effectué en... 1932. Dans chacun des 28 cazas (arrondissements), le député est en général l' élu exclusif de la communauté qui y domine tout en étant censé représenter toute la nation au Parlement. Autre conséquence de cette institutionnalisation à outrance du pluralisme confessionnel, l'étanchéisation des communautés va empêcher l'émergence de formations politiques transcendant les clivages régionaux et confessionnels. C'est ainsi que le Parti socialiste progressiste est une formation politique ne recrutant que dans la communauté druze et que les anciennes Forces libanaises ne recrutent que parmi les chrétiens maronites. Ultime conséquence du maintien à tout prix d'un équilibre entre communautés constitutives, l'impossibilité quasi absolue qui est faite aux étrangers d'acquérir la citoyenneté libanaise. Or, en 1975, on comptait déjà près de 30 % d'étrangers au Liban, parmi lesquels 350 000 Palestiniens, 300 000 Syriens (ils seraient à présent 600 000) et quelque 100 000 Kurdes.

De la fin des années cinquante au milieu des années septante, le fragile et byzantin équilibre libanais va être mis à mal par l'installation de plusieurs centaines de milliers de réfugiés palestiniens chassés pendant la création de l'Etat d'Israël et qui vont progressivement se militariser. Sur fond de crise sociale et de conservatisme politique, le système communautaire libanais va exploser sous les pressions contraires des milices paramilitaires de la «gauche arabiste» du Mouvement national (composé majoritairement de druzes, de Palestiniens et de sunnites) et de la «droite libaniste» du Front libanais (composé quasi exclusivement de chrétiens maronites).

GUERRE CIVILE ET DÉPENDANCES

En 1975, la guerre civile éclate. Elle va durer 15 ans, se solder par la mort de 150 000 Libanais et Palestiniens, et consacrer la prise de pouvoir par des milices dont les responsables resteront pratiquement impunis (voir l'interview de feu Samir Kassir). Deux «combustibles» extrêmement redoutables vont alimenter le brasier libanais. D'une part, le conflit israélo-palestinien va longtemps se jouer à Beyrouth et au Sud-Liban entre l'OLP et une armée israélienne qui envahira massivement le pays en 1982 et qui, au terme de nombreuses exactions, laissera les milices chrétiennes commettre les désormais célèbres massacres de Sabra et Chatila. L'armée israélienne quittera définitivement le Liban en mai 2000. D'autre part, au terme d'une décennie de coups d'Etat, la Syrie va quant à elle tomber sous la coupe du parti Baas, un parti ultranationaliste fascisant rapidement dominé par des militaires issus de la minorité montagnarde des alaouites. Le déclenchement de la guerre civile et les incessants retournements d'alliance des belligérants vont permettre à la Syrie baasiste, avide de revanche sur l'irrédentisme libanais, de prendre pied politiquement et militairement au Liban (voir l'article de Baudouin Loos). En 1989, les accords de pacification de Taëf accorderont *de facto* à la Syrie la tutelle sur un Liban exsangue. Rapidement, il va s'avérer que ces accords serviront entre autres à financer par des capitaux saoudiens la reconstruction d'infrastructures économiques contrôlées dans les faits par une myriade de services de sécurité syro-libanais n'hésitant pas, si nécessaire, à recourir à la répression armée, à la torture, et à l'assassinat politique.

C'est cette fiction de la *pax syriana* que l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri, les pressions occidentales et la révolte du Liban citoyen ont fait voler en éclats ce printemps 2005. A l'heure où ces lignes sont écrites et alors que la saison de l'assassinat politique semble rouverte, des élections libres sont en train de se dérouler selon l'immuable code électoral. Quel que soit le verdict des urnes, les dirigeants libanais auront une lourde tâche à assumer : garantir la paix civile, négocier avec une communauté chiite qui craint un retour en arrière, «déconfessionnaliser» le système politique, faire reconnaître l'indépendance du Liban par Damas et, last but not least, lever la chappe de ségrégation sociale imposée à la minorité palestinienne. Mission impossible ? ☛

Pascal Fenaux

Lors d'une conférence de presse à Beyrouth, Elizabeth Hodgkin, chercheuse à Amnesty International, s'entretient avec des proches de prisonniers libanais détenus par Israël et sa milice supplétive, l'Armée du Liban-Sud (ALS). 2000 © AFP



L'AMNÉSIE, PRIX DE LA RÉCONCILIATION LIBANAISE ?

Journaliste au quotidien libanais An Nahar («Le Jour»), Samir Kassir était également l'un des meilleurs éditorialistes indépendants de la presse arabe contemporaine. Démocrate libéral et antinationaliste, il avait accepté le 10 mai dernier de s'exprimer dans nos colonnes sur les défis posés par la loi libanaise d'amnistie, ainsi que sur l'affaiblissement du régime syrien. Le 2 juin, il était assassiné dans un attentat à la voiture piégée.

Pour de nombreux observateurs, une des faiblesses des accords de Taëf, c'était l'amnistie de nombreux chefs de milices. Dans la configuration politique née du départ de l'armée d'occupation syrienne, le Liban a-t-il encore besoin de cette «amnésie» pour se construire un avenir ?

Il faut distinguer très clairement l'amnistie dans son principe et dans son application. Si je suis plutôt favorable à l'amnistie, c'est parce qu'il n'y a pas d'autres solutions pour sortir d'une guerre civile qui s'est conclue en 1990 sans véritable victoire d'une partie sur l'autre. Il était inévitable qu'une réconciliation nationale passe par l'amnistie. Il faut se rappeler qu'avant de devenir des «corps professionnalisés», les milices étaient issues du corps même de la société civile. Cela étant, sans démocratie, cette amnistie libanaise n'était pas acceptable. Pour pouvoir établir politiquement et démocratiquement des responsabilités, le travail de mémoire aurait dû et devra être pris en charge par une institution ou un organe semblable à la Commission Justice et Réconciliation mise sur pied en Afrique du Sud après la disparition du régime d'apartheid. Et, sans remettre en cause le principe d'amnistie, une telle commission pourrait peut-être déboucher sur la requalification de certains crimes de guerre en crimes contre l'humanité.

À l'avenir, il faudrait amender la loi d'amnistie en renonçant à la distinction qu'elle établit entre, d'une part, les crimes «ordinaires» (commis en temps de guerre) et, d'autre part, les assassinats politiques et les «atteintes à la sûreté de l'État». Comme si toute la guerre n'était pas en soi une atteinte à la sûreté de l'État... C'est ce qui a permis au régime libanais, placé sous tutelle syrienne par les accords de Taëf, d'incarcérer Samir Geagea⁽¹⁾ alors que d'autres de ses pairs obte-



Ⓜ Lors d'un rassemblement en protestation à l'assassinat de Samir Kassir, un journaliste brandit un portrait sur lequel on peut lire : «Martyr de la presse et de la liberté». 3 juin 2005 © AFP

naient des portefeuilles ministériels, comme Elie Hobeika ⁽²⁾, Walid Joumblatt ⁽³⁾ ou Nabih Berri ⁽⁴⁾. Mais le Liban étant fondé sur un quasi consensus entre mouvances et communautés, il est à craindre que l'aministie dont bénéficierait enfin Geagea soit «équilibrée» par une amnistie qui couvrirait certains évènements qui ont eu lieu à la fin des années 90, lorsque des groupes sunnites islamistes armés, manipulés par les services de renseignement syriens et libanais, ont semé la terreur dans la région de Tripoli. Bref, l'amnistie ne peut être synonyme d'amnésie pour aucun des crimes commis pendant et après la guerre civile. Pour qu'il y ait amnistie, il faut d'abord qu'il y ait instruction et ensuite décision de justice.

Par-delà les distinctions entre générations et communautés, les Libanais veulent-ils tourner la page ?

Le débat public évolue au gré du contexte politique. Au sortir de la guerre, il eût été étonnant que, hormis une minorité d'intellectuels et de militants des droits humains, les citoyens ordinaires revendiquent un travail de mémoire. Je fais moi-même partie d'une association fondée en 2001, «Mémoire pour l'avenir», et qui se propose d'encadrer le travail de mémoire en confrontant des acteurs et des témoins de la guerre civile à de jeunes Libanais ne l'ayant pas connue. Mais jusqu'au printemps 2005, la date du 13 avril, qui marque le déclenchement de la guerre civile, n'était commémorée que par quelques dizaines de militants et d'intellectuels. Si cette date refait sens aujourd'hui, ce n'est pas suite à un quelconque travail sur la mémoire mais grâce à la dynamique politique récente. Alors, faut-il travailler la mémoire de la guerre ou la mettre de côté pour ne pas compromettre la réconciliation ? Notre position est qu'il faut la travailler. Par exemple, en érigeant un monument commémorant toutes les victimes de la guerre, sans exception aucune et sans oublier les «disparus».

Le chiffre de 17 000 «disparus» est-il fiable ?

J'ai écrit l'histoire de la guerre du Liban, en tout cas sa première partie, et je n'ai jamais trouvé l'origine exacte de ce chiffre qui revient sans cesse. Il est en outre difficile de savoir si ce chiffre englobe également les cas d'enlèvements suivis de libérations.

Ce chiffre englobe-t-il également les «disparus» des massacres de Sabra et Chatila ?

Peut-être, vu qu'on vient de retrouver une deuxième fosse commune. Supérieur aux estimations officielles, le nombre des victimes des massacres de Sabra et Chatila est d'environ 1500, ce qui, indépendamment de son horreur, reste un chiffre inférieur à ceux de Tall el-Zaatar en août 1976 [ndlr commis par les milices chrétiennes, alors alliées à la Syrie], au siège de Tripoli en 1984 par les milices palestiniennes pro-syriennes ou à l'affamement des camps de Beyrouth-Ouest par la milice Amal, soutenue par la Syrie en 1985-87.

Pour en revenir à la question de la mémoire, les Libanais sont-ils plus mûrs qu'auparavant pour solder les comptes ?

Sans doute. Il y a deux niveaux de travail : un travail de militant pour maintenir la pression sur les autorités pour au moins solder les comptes et un travail intellectuel et légal pour faire la lumière sur les enlèvements et obtenir enfin un chiffre ! Il n'est ainsi pas exclu de voir aboutir les revendications des parents de citoyens libanais «disparus» en Syrie, du moins si ces revendications ne lassent pas. Il faudra arriver un jour à obtenir la liste de toutes les personnes «disparues» en Syrie et jamais revenues. Ainsi, des pressions internationales sur la Syrie pourraient être payantes, du moins pour ce qui concerne les prisonniers libanais.

Le régime syrien pourrait-il survivre à de telles pressions ?

Je pense qu'il ne pourrait que se désintégrer. Autoriser une commission d'enquête sur les prisonniers libanais «disparus» en Syrie, des «disparitions» qui n'ont cessé qu'avec le retrait des forces syriennes, ce serait ouvrir la porte à une autre enquête, sur les «disparus» syriens cette fois. Les présomptions et les charges sont telles (comme à Hama, par exemple, ou les «disparus» et victimes de février 1982 se comptent par dizaines de milliers) que ce régime ne pourrait pas longtemps résister à des pressions intérieures et extérieures avant d'imploser.

Les informations qui circulent parfois quant à la présence de fosses communes de «disparus» en Israël sont-elles fondées ?

Non. Il n'y a pas de disparus mais bien des prisonniers en vie, illégalement détenus en Israël et dont l'identité est connue. La seule inconnue concerne les diplomates iraniens enlevés en 1982 par les Forces Libanaises d'Elie Hobeika et dont on dit parfois qu'ils auraient été remis aux Israéliens.

Pour revenir au Liban, un chantier déjà entamé (mais pour lequel nous n'avons pas obtenu de financement) est celui du recensement de toutes les victimes et de tous les «disparus» de la guerre de 1975-1990, tout en étant conscient que de nombreux ayant-droits ont eux-mêmes «disparu», sont morts ou ont quitté le Liban. Il serait à cet égard intéressant d'éplucher les procès verbaux et les rapports de la police libanaise.

La police libanaise continuait d'exister pendant la guerre ?

Oui. Et c'est énorme ! Retranchée dans ses quartiers, elle n'a jamais cessé d'enregistrer les plaintes, voire même d'enquêter, ce qui est une mine inépuisable de renseignements. Ainsi, les chiffres les plus fiables relatifs à tel ou tel épisode dramatique de la guerre sont ceux fournis par la police. De ce fait, ce sont les statistiques de la police qui ont permis d'évaluer le coût humain de l'invasion israélienne de 1982, soit près de 25 000 morts : 19 000 Libanais et 6 000 Palestiniens.

Etes-vous plutôt optimiste par rapport à l'avenir du Liban ?

Ce qui me rend plutôt optimiste, c'est le fait qu'il n'y ait pas de guerre. Mais je suis pessimiste quant à une véritable réforme du système politique, du moins à court terme. Parce que, si la jeune génération ne cache pas qu'elle «en a marre» du confessionnalisme, je ne suis pas pour autant certain qu'elle soit capable de renoncer à ce système en acceptant tout ce que cela implique. Tant que l'on ne traduit pas en termes très concrets ce que signifierait l'abolition du confessionnalisme, on restera dans cette situation un peu paradoxale où les gens disent en avoir assez du confessionnalisme sans être prêts à accepter eux-mêmes de faire la moindre concession.

Peut-on définir le Liban comme un pays constitué de communautés qui se considèrent chacune minoritaires ?

Oui. Et c'est ce vieux refrain de «l'idéologie libanaise» qu'il va nous falloir tous dépasser. Ⓜ **Propos recueillis le 10 mai 2005 par Pascal Fenaux**

(1) Dans les appels du mois du Libertés de Janvier 2005, Amnesty demandait aux autorités libanaises de libérer immédiatement Samir Geagea et Jirjis al-Khoury, deux anciens chefs des forces libanaises (chrétiennes), ou de leur accorder sans délai un nouveau procès devant un tribunal indépendant.

(2) Ancien chef des Phalanges, assassiné en janvier 2002.

(3) Chef druze du PSP.

(4) Chef du mouvement chiite Amal.



LA LOI D'AMNISTIE EN QUESTION

La Loi d'Amnistie générale n°84/91 du 26 août 1991 proclame une amnistie pour les crimes commis avant le 28 mars 1991. Elle s'applique aux crimes perpétrés par toutes les milices et tous les groupes armés pendant la guerre civile.

Ce texte devait permettre de «tourner une nouvelle page» dans l'histoire politique du Liban. Toutefois, certains crimes sont exclus de l'amnistie générale, l'exception la plus importante figurant à l'article 3 de la Loi, qui dispose que l'amnistie ne s'applique pas à «l'assassinat ou la tentative d'assassinat de personnalités religieuses ou politiques et de diplomates arabes ou étrangers». Pour Amnesty, cette loi reste problématique à plusieurs points de vues : outre le fait que, bien sûr, elle assure l'impunité aux auteurs de violations des droits humains (c'est le principe d'une amnistie), du fait des exemptions prévues dans ses dispositions, elle a un caractère sélectif et discriminatoire. La population libanaise apparaît divisée au sujet de cette loi : certains estiment, comme le gouvernement, qu'elle favorise la paix et la réconciliation, tandis que d'autres pensent qu'elle procure l'impunité aux responsables d'atteintes aux droits humains perpétrées dans le passé, et empêche l'émergence de la vérité.

Amnesty «pense que le Liban ne connaîtra une paix véritable et durable et que les droits de l'homme ne seront protégés que si le pays affronte son passé par une procédure permettant d'enquêter sur la période de guerre et d'établir la vérité sur les atteintes aux droits de l'homme perpétrées dans le cadre du conflit.»

(Sources Amnesty : MDE 18/003/2004)

LE LIBAN, TOMBEAU DE LA SYRIE BAASISTE ?

Libanais comme Syriens se souviendront assurément de l'année 2005. Pour les premiers, c'est l'évidence : l'homme le plus important du paysage politique, Rafic Hariri, a été assassiné, l'opinion publique s'est massivement fait entendre dans la rue contre le gouvernement et son tuteur syrien, les soldats syriens ont quitté le pays, et des élections doivent avoir lieu ⁽¹⁾ ; une ère nouvelle, porteuse d'espoir, a commencé. Pour les seconds, le départ du Liban et les pressions internationales, surtout américaines, sur leur régime ébranlent les fondements du pouvoir, ouvrant une période d'incertitudes pesantes.

Les relations entre la Syrie et le Liban sont historiquement marquées du sceau de l'ambiguïté. Divisé en «sandjaks» (provinces), le territoire de ces deux pays faisait partie de l'empire ottoman depuis le XVI^e siècle, empire qui sera dépecé par les vainqueurs de la Première Guerre mondiale. La France, à qui est dévolu le contrôle du Levant, répond aux sollicitations des chrétiens de la montagne (le Mont-Liban) en consacrant l'émergence d'un «Grand-Liban» dominé par les maronites. Attachés à la Syrie, la majorité des musulmans, surtout les sunnites, contestent cette décision.

MANDATS FRANÇAIS ET INDÉPENDANCE

À Damas, la France évince en 1920 l'émir Fayçal qui avait cru pouvoir édifier l'État arabe promis par les Britanniques à son père Hussein. Au départ du dernier soldat français, en 1946, la jeune république syrienne plonge dans une période troublée, pendant laquelle les coups d'État se succèdent. Les forces nationalistes, baasistes et communistes se déchirent jusqu'à la prise de pouvoir du parti Baas en 1963. Le panarabisme radical et «socialiste» ne sera pas remis en cause par l'avènement de Hafez el-Assad, en 1970, qui instaure un régime brutal de type dictatorial dominé par la petite minorité alaouite. En 1982, ce régime n'hésite pas à raser le centre de Hama, ville sunnite rebelle, au prix de dizaines de milliers de morts.

Quand les forces françaises quittent le petit voisin libanais, également en 1946, le Liban est déjà indépendant depuis trois ans. Une naissance précédée par un «pacte national» non écrit entérinant les concessions : les maronites renoncent à la protection française et les musulmans à la «Grande Syrie», le confessionnalisme étant confirmé comme la règle. Le pays se développe, adopte le libéralisme, devient la plaque tournante financière régionale. C'est le temps de la «petite Suisse du Moyen-Orient», qui occulte les inégalités politiques et économiques affectant notamment les chiites.

GUERRE CIVILE

La guerre civile qui éclate en 1975 expose la fragilité de l'équilibre libanais, rendu plus instable encore depuis l'émergence très encombrante de la résistance palestinienne, après 1970 et son éviction de Jordanie. Les combattants palestiniens qui harcelaient Israël avaient créé un «État dans l'État» au Sud-Liban, au grand dam des populations, cibles de rackets palestiniens et des représailles israéliennes.

Hafez el-Assad répond à une demande d'aide chrétienne en 1976, et son armée entre au Liban. Cette alliance fera vite long feu. Mais non l'occupation syrienne qui, à la fin de la guerre civile, en 1990, sera même consacrée par le feu vert américain donné à Damas pour mettre fin aux dernières velléités de résistance libanaise (l'épopée du général Michel Aoun). Les Libanais avaient bien signé entre eux les accords de Taëf, en 1989, mais ceux-ci ne dataient pas la fin de la présence militaire syrienne. Dès 1991, un «traité de fraternité et de coopération» impose de fait aux Libanais des liens de subordination vis-à-vis du tuteur syrien.

Hafez el-Assad triomphait. Au Liban, il pouvait titiller l'ennemi israélien qui occupe «son» Golan depuis 1967, il pouvait y contrôler les organisations palestiniennes (l'OLP militaire ayant été chassée par l'armée israélienne en 1982), et sa domination sur le pays du Cèdre, outre qu'elle offrait un poumon économique libéral bienvenu pour son système socialiste exsangue, assouvissait les rêves jamais enfouis

Des militaires syriens retournent vers le poste frontière de Jdaidet Yabous à 70 km de Beyrouth, leur véhicule couvert d'œilletons par des pro-syriens. Après 30 ans d'occupation, le Président syrien Bashar al-Assad a accepté de retirer du Liban l'ensemble de son personnel militaire et des services secrets. Mars 2005 © AFP





Ⓢ Guerre civile. Jeune combattant palestinien. Tripoli, 1983
© AFP

de «Grande Syrie» (au demeurant, à ce jour, aucun gouvernement syrien n'a jamais songé à ouvrir une ambassade à Beyrouth). Peu à peu, en même temps que la classe politique libanaise, par lâcheté, cupidité ou complicité, tombe dans les rets syriens, les liens entre la Syrie et le Liban se transforment en un entrelacs de réseaux occultes, marchands et financiers, qui reposent sur des rapports mafieux manipulés par des «parrains» émergeant à la nomenklatura et à l'oligarchie syriennes grâce aux bons soins des «services», secrets et militaires.

BACHAR, FILS PEU DOUÉ

Le Liban devient un vivier pour l'économie syrienne à bout de souffle : piratage (notamment téléphonique), racket (comme pour le marché du pétrole) et autres trafics deviennent la règle, moyennant la collaboration d'agents libanais à tous niveaux. Une étude récente conclut que la Syrie pomperait de façon directe ou indirecte 2 milliards de dollars par

an de l'économie libanaise ⁽²⁾. Une Toute nomination ou tout contrat requiert désormais l'aval de tel «baron» syrien et versement d'un pot-de-vin. Le libéralisme du pays du Cèdre représente aussi un exutoire opportun pour près d'un million d'ouvriers syriens désœuvrés. Hafez el-Assad meurt quelques semaines après le départ des Israéliens du Sud-Liban, en mai 2000. Son fils Bachar, jeune trentenaire, lui succède. Les espoirs de modernisation, voire de démocratisation, qu'il suscite vont s'engluier dans d'apparentes luttes d'influence au sommet du pouvoir à Damas. Cinq ans plus tard, la déception est totale. D'autant que Bachar ne semble pas inspiré par la subtilité, certes machiavélique, de son géniteur.

À titre d'exemple, alors que Rafic Hariri, Premier ministre libanais vint, en août 2004, l'implorer de ne pas imposer la reconduction (d'ailleurs anticonstitutionnelle) du mandat du président libanais Emile Lahoud, connu pour sa servilité par rapport au suzerain syrien, Bachar eut une cinglante répartie : *«S'opposer à Lahoud, mon représentant personnel au Liban, c'est s'opposer à moi ; je casserais le Liban sur votre tête plutôt que de voir ma parole cassée au Liban»* ⁽³⁾. Dans ce contexte, le meurtre de Rafic Hariri, précisément, le poids le plus lourd de la politique libanaise sur le point de rejoindre l'opposition, est venu, le 14 février dernier, bouleverser, exploser, la donne. La jeunesse libanaise, dans sa majorité, n'a pas hésité à braver son gouvernement et son tuteur, pour réclamer l'indépendance du pays. Seule la communauté chiite (un tiers de la population), craignant le retour d'une marginalisation qu'incarnerait un État à nouveau dominé par les chrétiens, ne s'est pas associée à ces protestations, ni son fer de lance, le mouvement Hezbollah, proche de Damas et de Téhéran, unanimement respecté au Liban pour avoir vaincu l'occupant israélien au sud.

DAMAS SOUS PRESSION

À Damas, les pressions de la «rue» libanaise comptent sans doute moins que celles de la communauté internationale. Or les États-Unis de George W. Bush multiplient les menaces contre la Syrie, frappée de sanctions du Congrès depuis 2004. Ce que Bachar el-Assad n'avait pas correctement anticipé, c'est la colère française contre le maintien d'Emile Lahoud à la présidence libanaise imposé par Damas ⁽⁴⁾. Washington et Paris ont ainsi coparrainé la résolution 1559 du Conseil de sécurité de l'ONU, le 3 septembre 2004, qui visait la mainmise syrienne sur le pays du Cèdre. Les soldats syriens ont dû quitter le Liban au printemps après la mort de Hariri. Bachar a-t-il commandité ce meurtre ? Peut-être. Et si ce n'est lui, c'est donc l'un de ses «services», dira-t-on. Car, depuis longtemps, la nature même du pouvoir en Syrie échappe à toute visibilité. Michel Kilo, un courageux intellectuel syrien, nous disait ceci à Damas en 2004 : *«Nous appelons ceux qui tirent les ficelles du pouvoir les «fantômes» («al ashbah»), parce que tous leurs noms ne sont pas connus»*. Un autre, désireux de rester anonyme, ajoutait : *«Le pouvoir ? Comment savoir qui gagne quand vous avez douze chiens noirs qui se battent dans une chambre noire ? Beaucoup de gens se remplissent les poches et sont prêts à tout pour conserver leurs acquis»* ⁽⁵⁾. Prêts au meurtre, sans doute...

Les apprentis sorciers syriens et leurs séides libanais sont-ils les mêmes que ceux qui ont planté des bombes en terre maronite ces dernières semaines ? Il y a fort à parier que les perdants de la nouvelle donne régionale tentent de jouer la carte de la déstabilisation, voire du retour des violences interconfessionnelles. Pourtant, le régime syrien, sectaire, impopulaire, privé de son poumon libanais et sous forte pression internationale, paraît vivre des moments difficiles, qui pourraient, sauf à entreprendre sans tarder d'importantes réformes politiques, lui être fatals. © Baudouin Loos, journaliste au «Soir»

(1) Prévu en quatre dimanches, du 29 mai au 19 juin. Cet article a été rédigé avant le début des scrutins.

(2) AFP, 21 mars 2005.

(3) Rapport de Peter Fitzgerald, chef de la mission d'investigation de l'ONU sur les causes, les circonstances et les conséquences de l'assassinat de Rafic Hariri, traduction non officielle, «L'Orient-Le Jour» du 8 avril 2005.

(4) Pour de nombreux observateurs, Rafic Hariri, ami personnel de Jacques Chirac, avait persuadé ce dernier que Lahoud paralysait toute action politique et économique en raison de son allégeance à la Syrie.

(5) «Qui gouverne la Syrie ?», «Le Soir» du 27 février 2004.

AG 2005

TIBET : UN TÉMOIGNAGE POIGNANT

Les membres d'Amnesty présents à l'Assemblée générale du 23 avril ont pu assister à un témoignage d'une terrible réalité : celui de deux nonnes tibétaines, Namdrol et Gyaltsen, arrivées récemment en Belgique. Comment ces 2 jeunes femmes ont-elles pu résister aux 12 années de martyre dans les prisons chinoises où elles furent torturées, battues, confinées à trois-quatre, pendant 4 à 5 ans, dans une étroite cellule sans pouvoir sortir, même pour aller aux toilettes ? Si ce n'est, dirent-elles, parce qu'elles étaient conscientes de défendre la vérité et la justice, et cela en solidarité avec d'autres qui vivaient le même calvaire dans leur pays. Si l'une d'elles fut libérée 5 mois avant la fin de sa peine, c'est qu'elle était gravement malade. Mais une fois libérées, leur vie ne fut cependant pas de tout repos, privées de tous droits, sans cesse harcelées par la police. Aussi choisirent-elles la dure épreuve de la traversée de l'Himalaya. Elles vivent maintenant en terre d'exil. Ce n'est, certes, pas facile, mais leur force de résistance, leur foi les incitent à faire œuvre de mémoire, à être la voix du Tibet opprimé. C'est pour cela qu'elles étaient parmi nous, nous confortant dans notre engagement en faveur de tous ceux qui injustement souffrent encore le même martyre au Tibet et dans d'autres régions de la Chine. © Monique Fiévet


**OBJECTIF VENUS
LES SCÉNARIOS
RÉALISÉS PAR LES
JEUNES !**

La créativité est un des meilleurs outils de sensibilisation... La preuve en est encore faite avec Objectif Venus, le dernier projet du programme jeunesse d'Amnesty. Durant toute cette année scolaire, les jeunes avaient comme mission

de s'exprimer à travers la BD ou le roman photo pour dénoncer les différentes formes de violences faites aux femmes.

Plus de 40 projets nous sont parvenus d'écoles secondaires, de maisons de jeunes ou d'académies de toute la Belgique francophone. Les meilleurs scénarios seront adaptés par des réalisateurs professionnels sous forme de spots télé et seront diffusés sur la Deux (RTBF) à partir de septembre 2006.

Pour découvrir les scénarios : www.objectifvenus.be ©

**OFFRE DE BÉNÉVOLAT
POUR LES DROITS DES ENFANTS**

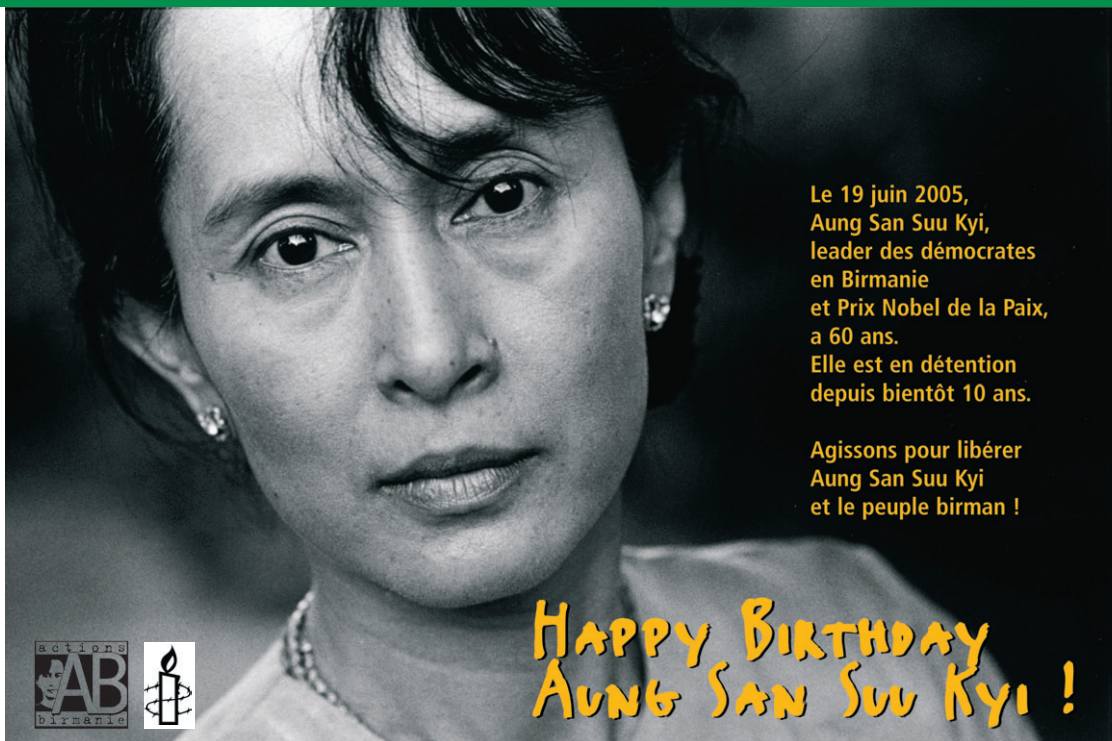
Amnesty Belgique Francophone recrute une personne bénévole pour rejoindre une équipe qui travaille sur la question des droits des enfants.

Cette équipe est composée d'une dizaine de personnes. Elle agit en faveur des mineur(e)s victimes de violations de leurs droits fondamentaux, et notamment les enfants soldats et des mineur(e)s condamné(e)s à mort.

La personne recherchée aura une connaissance passive de l'anglais, un intérêt pour le sujet et des connaissances en la matière; elle disposera d'une connexion à Internet. Rapide et rigoureuse, elle sera prête à travailler ponctuellement et de manière autonome à la préparation des actions (modèles de lettre, résumés de documents); elle assistera à une réunion tous les deux mois.

Cette personne recevra une formation sur la mission et fonctionnement d'Amnesty ainsi que des informations spécifiques aux droits des enfants.

Si vous êtes intéressée-e, envoyez votre curriculum vitae et une lettre de motivation à awilliams@aibf.be pour le 15 juillet 2005. ©


BIRMANIE

EN ATTENTE DE JUSTICE ET DE LIBERTÉ

La lauréate du prix Nobel Daw Aung San Suu Kyi, la prisonnière politique la mieux connue du Myanmar (connu dans le monde sous le nom de Birmanie) franchit une nouvelle étape dans sa longue attente pour obtenir justice, ce 19 juin en célébrant ses 60 ans, toujours assignée à résidence. Depuis 1989, elle a passé plus de la moitié de son temps en prison. Amnesty International Belgique francophone et Action Birmanie vous proposent d'agir en sa faveur.

Elle n'a jamais été traduite en justice ni inculpée ni jugée et la seule raison de son emprisonnement vient de son opposition politique pacifique aux autorités. Le système judiciaire du Myanmar abuse largement de l'usage de la torture, des arrestations arbitraires et de privation de la liberté de mouvement. Les victimes sont de toutes les catégories sociales : des étudiants, des ménagères, des travailleurs, des hommes d'affaires et d'autres qui ont été soumis à des procès inévitables en raison de l'exercice pacifique de leurs droits fondamentaux. Beaucoup de prisonniers politiques sont âgés et certains souffrent de graves maladies dues aux années de prison et aux mauvais traitements. Leurs problèmes se compliquent du fait des mauvaises conditions de détention, du manque de nourriture appropriée et de soins médicaux. Un certain nombre de prisonniers politiques ont des problèmes de santé mentale et ont fait des tentatives de suicide. Les prisonniers sont privés de matériel d'écriture et n'ont pas toujours accès à du matériel de lecture. Au moins cinq prisonniers sont morts au cours de l'année 2004, en prison ou peu de temps après leur libération. Au Myanmar, les conséquences du harcèlement

**«Les conséquences
du harcèlement
systématique
envers les militants
politiques sont
devenues trop
importantes pour
être ignorées»**

systématique envers les militants politiques sont devenues trop importantes pour être ignorées. U Win Tin, un ancien rédacteur en chef, est en prison depuis 1989 pour avoir envoyé des informations aux Nations unies à propos de violations des droits humains. Il a été certifié au cours de son procès qu'il avait été torturé. Myat San a été emprisonné en 1991 pour avoir participé à des manifestations estudiantines pour célébrer le prix Nobel de Daw Aung San Suu Kyi. Bien qu'il ait purgé sa

peine, il est toujours en prison sans inculpation ni jugement et il a de graves problèmes de santé depuis des années. Thet Win Aung purge une peine de prison de 59 ans pour avoir organisé, en 1998, des manifestations en faveur des droits des étudiants.

La Ligue nationale pour la démocratie (LND), dirigée par Daw Aung San Suu Kyi a obtenu la majorité des suffrages aux élections de 1990, mais les autorités militaires ont refusé de reconnaître les résultats. Durant plus de 15 ans les membres de la LND et d'autres partis d'opposition ainsi que des étudiants militants ont été harcelés systématiquement et condamnés à de longues peines de prison. En mai 2003, des membres de la LND et des sympathisants ont été attaqués par une bande

Chère Madame Suu Kyi,

Nous vous témoignons notre soutien à l'occasion de votre 60ème anniversaire. Nous faisons tout pour faire libérer les prisonniers politiques en Birmanie. Nous pensons tout particulièrement à vous, mais aussi à Ma Khin Khin Leh, qui est soutenue par des groupes locaux d'Amnesty Belgique.

Prénom et nom:

Localité:

Email:

Signature:

armée qui a tué au moins trois personnes et blessé sérieusement des dizaines d'autres. Les autorités ont négligé d'ouvrir une enquête indépendante sur cette attaque. Daw Aung San Suu Kyi et le député U Tin Oo sont détenus depuis lors, et d'autres personnes qui ont diffusé de l'information à propos de l'attaque ont été emprisonnées. Les harcèlements et les arrestations sont en augmentation. Au moins cinq personnes élues comme membres du Parlement figurent parmi ceux qui ont été arrêtés et sont détenues au secret depuis février 2005. Depuis plus d'une décennie, les autorités du Myanmar ont donné l'assurance que Daw Aung San Suu Kyi et d'autres leaders politiques seraient libérés «quand le temps serait venu»... ☹

AGIR

La coordination Myanmar d'Amnesty Belgique rejoint Action Birmanie pour souhaiter un bon anniversaire à Daw Aung San Suu Kyi : il vous suffit de découper la carte postale ci-dessus, de la mettre dans une enveloppe et de la renvoyer à Aung San Suu Kyi, University Lane, Rangoon, Union of Myanmar. Affranchir à 65 euros (non prior) ou 80 euros (prior) (étiquette aérienne requise). Une pétition internationale sera aussi lancée sur Internet le 16 juin appelant les autorités du Myanmar à libérer immédiatement et sans condition Daw Aung San Suu Kyi et les plus de 1 350 prisonniers politiques.

Amnesty International

SECRÉTARIAT NATIONAL AIBF
Rue Berckmans, 9, 1060 Bruxelles –
02 538 81 77 – Fax : 02 537 37 29 –
www.amnesty.be

SECRÉTARIAT INTERNATIONAL
Easton Street, 1, London WC1X ODW – United
Kingdom – 00 44 207 413 5500

AMNESTY INTERNATIONAL VLAANDEREN
Kerkstraat, 156, 2060 Antwerpen 6 – 03 271 16
16

**RESPONSABLES RÉGIONAUX D'AMNESTY
BRUXELLES** René Cambier – rue Darwin, 12,
1190 Bruxelles – 02 343 27 27 –
rcambier@aibf.be

BRABANT WALLON Jean-Philippe Chenu –
chemin de la Terre Franche, 13, 1470 Genappe –
010 61 37 73 – jpchenu@aibf.be

NAMUR Romilly Van Gulck – Rue Vivier Anon, 8,

5140 Sombreffe – 071 88 92 51 –
rvangulck@aibf.be

HAINAUT OCCIDENTAL Myriam Dellacherie –
rue Basse Couture, 20, 7500 Tournai – 069 22 76
18 – mdellacherie@aibf.be

HAINAUT ORIENTAL Nicole Grolet – av. Elisa-
beth, 6, 6001 Marcinelle – 071 43 78 40 –
ngrolet@aibf.be

LIÈGE Christiane Pivont – rue Sous l'Eau, 23,
4020 Liège – 04 343 89 76 –
christiane.pivont@tiscali.be

Christine Bika – Responsable de la gestion de la
permanence – C/O Bureau régional d'AI – rue
Souverain Pont, 11, 4000 Liège – du lundi au
samedi de 13h à 17h30 – 04.223.05.15

LUXEMBOURG Guy Pierrard – rue Saint-Roch,
28, 6840 Neufchâteau – 061 27 70 75 – gpierrard@aibf.be



20 KM DE BRUXELLES

OFFRE DE BÉNÉVOLAT CONTACTS TÉLÉPHONIQUES

Si le téléphone ne vous fait pas peur, si vous disposez de quelques heures de temps libre, si vous avez envie de consacrer un peu de votre temps à Amnesty International et si vous êtes libre, entre juin et octobre, un ou deux après-midi par semaine pendant 15 jours, un mois, trois mois, alors vous pouvez nous aider !

Amnesty International recherche des personnes bénévoles afin de contacter par téléphone les membres et sympathisants de l'organisation. Le travail se déroule au Secrétariat national d'Amnesty International à Bruxelles. Si vous êtes disponible pendant cette période, n'hésitez pas à contacter Antoine Caudron au 0496/ 83 42 94 ou à l'adresse acaudron@aibf.be. Vous pouvez aussi compléter un formulaire en ligne sur <http://www.amnestyinternational.be> rubrique Bénévolat. ☹

DÉBAT AU SEIN D'AMNESTY !

Lors du Conseil international d'août 2005, Amnesty International se penchera sur des questions politiques qui sont susceptibles d'étendre son champ d'action et, par là même, faire évoluer son image auprès de ses membres et du grand public. Les deux grandes questions portent sur l'usage de la force armée et les droits en matière de sexualité et de procréation. Pour cerner ces questions et tenter d'y apporter la réponse de la section, le Conseil d'administration organise, le 18 juin prochain, une journée de réflexion sur ces enjeux cruciaux, à la Maison des femmes, rue Blanche 29, à 1060 Bruxelles, de 9h30 à 16h00.

Vous pouvez obtenir les documents préparatoires sur demande en écrivant à awilliams@aibf.be ou à AIBF, 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles. Inscrivez-vous en écrivant à awilliams@aibf.be ☹

YÉKÉ : UN TRAVAIL PAS COMME LES AUTRES !

Vous cherchez un job temporaire ou un job d'étudiant ? Rejoignez une de nos équipes de sensibilisation ! Pendant un mois, vous irez à la rencontre du public dans différents lieux situés en Belgique francophone : festivités, manifestations publiques, marchés, rues et gares, etc. Votre tâche : sensibiliser un maximum de personnes à nos actions et les encourager à devenir membre d'Amnesty. Votre profil : dynamique, facilité de contact/de communication et motivé(e) par la lutte en faveur des droits humains.

- contrat à durée déterminée d'un mois ;
- temps plein (36h/semaine) ;
- travail le week-end (surtout le samedi, max. deux dimanches sur le mois).

La campagne a lieu du mois d'avril au mois d'octobre.

Intéressé(e) ? Lettre de motivation et CV à envoyer à :

Sophie Ypersiel/Touran Golshani, Amnesty International, rue Berckmans, 9, 1060 Bruxelles

Tél : 02 538 81 77, e-mail : sypersiel@aibf.be ☹

BONNES NOUVELLES

Dans tous les pays du monde, des gens sont libérés grâce au travail des membres d'Amnesty. Des témoignages émouvants nous parviennent des prisonniers libérés ou de leur famille. Ils montrent qu'une action de masse peut avoir des résultats pour un meilleur respect des droits humains.

ETATS-UNIS

«J'AI REÇU DES LETTRES DU MONDE ENTIER»

Abdullah Webster, emprisonné aux États-Unis en raison de son objection de conscience à la guerre en Irak, bénéficie aujourd'hui des soins nécessités par son état de santé. Peu après le lancement de la dernière mise à jour d'une Action urgente, les autorités ont demandé des examens médicaux en vue de déterminer son état de santé. Il a tenu à écrire un message aux personnes d'Amnesty qui lui ont écrit :

«Avant que ma femme ne reparte au Royaume-Uni, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée de remercier toutes les personnes d'Amnesty International qui m'ont apporté leurs prières et leur soutien. Votre soutien m'a véritablement beaucoup aidé pendant tout le temps que j'ai passé à Mannheim et Fort Lewis. J'ai reçu de très nombreuses lettres du monde entier, même si plus d'une trentaine ont été renvoyées à leurs expéditeurs ou ne m'ont pas été remises. On m'a dit aussi que plusieurs lettres étaient revenues à leurs expéditeurs sans que je le sache. À ceux dont les lettres ont été retournées sans que j'en ai été informé, j'offre mes remerciements et je suis très touché que vous ayez pris le temps de me prodiguer des encouragements tout au long de ces onze derniers mois». ☺

COLOMBIE

LIBÉRATION DE CINQ MILITANTS

Bien que plusieurs d'entre eux soient toujours suivis et surveillés, cinq militants de l'ONG de défense des droits humains colombienne *Commission Intereclésiastique justice et paix* sont libres depuis le 11 avril 2005. Ils avaient été enlevés fin mars par des membres du groupe armé FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie). Menacés de mort par la guérilla et les groupes paramilitaires, ne bénéficiant pas de véritable protection de la part des autorités colombiennes, ces militants des droits humains jouent leur vie chaque jour. ☺

IRAK

EN PRISON POUR AVOIR CRITIQUÉ L'UPK

Le secrétaire général de la Fédération internationale des Réfugiés irakiens, Rebwar Arif, a été libéré 5 jours après son arrestation et sa mise en détention secrète. Après avoir prononcé un discours critique à l'égard de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), l'un des deux principaux partis kurdes, des membres des *Asayish* (forces de sécurité) étaient à sa recherche. Ne le trouvant pas, ils ont arrêté son frère et une autre personne, lesquels ont été aussitôt relâchés après que Rebwar Arif se soit rendu aux autorités.

Apparemment aucune charge n'a été retenue contre lui. Merci à tous ceux qui ont écrit en sa faveur. ☺

RECEVOIR LES LETTRES DU MOIS

Vous pouvez recevoir les lettres du mois par e-mail en envoyant directement un e-mail vide à lettresdumois-on@aibf.be



MEXIQUE:

MILITANT ÉCOLOGISTE EMPRISONNÉ

Felipe Arreaga, prisonnier d'opinion et militant, risque un procès inéquitable pour un meurtre commis en 1998. Il est un membre dirigeant de l'*Organizacion Ecologista de la Sierra de Petetlan* (OCESP), qui a fait une campagne pacifique contre la déforestation due à des opérations d'exploitation illégale menées par des caciques leaders politiques ayant eu des liens avec des officiels de l'État de Guerrero. Il a été arrêté à Petetlan, dans l'État de Guerrero en novembre. AI pense que les charges retenues contre lui ont un motif politique pour décourager le travail des écologistes, y compris celui de sa femme qui dirige l'organisation écologiste des femmes, *Organizacion de Mujeres Ecologistas*. En relation avec la même affaire, des mandats d'arrêt ont été délivrés, mais pas encore exécutés contre 14 autres membres de l'OCESP. Il y a de multiples irrégularités dans l'af-

faire Felipe Arreaga. Il est accusé de meurtre sur le fils d'un cacique local en 1998, mais il a produit trois témoins attestant qu'il était, à ce moment-là, en traitement médical dans un autre État. Un témoin clé de l'accusation a témoigné devant la cour qu'il avait été contraint par un cacique et un officier de la police judiciaire d'impliquer Felipe Arreaga et d'autres dans le meurtre. Des investigations sur le meurtre – déclarations de témoins et examens médico-légaux – n'ont pas été effectuées avant 2000. L'un des accusés, identifiés par deux témoins de l'accusation, était mort en 1996. Un autre était un enfant au moment du meurtre. Malgré la faiblesse des preuves contre lui, Felipe Arreaga restera en prison durant un procès qui peut durer plus d'une année et qui pourrait le faire reconnaître coupable d'un crime qu'il n'a pas commis. ☺

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Gouverneur,

Felipe Arreaga, prisonnier d'opinion et militant écologiste de l'*Organizacion Ecologista de la Sierra de Petetlan* (OCESP), risque un procès inéquitable pour un meurtre qui date de 1998 et qu'il n'a pas commis. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International qui pense que les charges contre lui ont un motif politique pour décourager le travail des écologistes, je vous demande, à vous qui avez promis de faire en sorte qu'il n'y ait pas de prisonniers d'opinion dans l'État, la libération immédiate et inconditionnelle de Felipe Arreaga et des garanties pour sa sécurité et celle de sa famille. Je vous prie également de suspendre les mandats d'arrêt lancés contre 14 anciens membres de l'OCESP et de mener une enquête impartiale et exhaustive sur le meurtre commis en 1998. Dans l'espoir que vous ferez droit à mes requêtes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de ma considération distinguée.

Signature :

Nom :

Adresse :

.....

LETTRE À ADRESSER À :

Monsieur Zeferino Torreblanca Galindo, Gouverneur de l'État de Guerrero, Palais du Gouverneur, 2e étage, Plaza Central, Primer Congreso de Anahuac, Colonia Centro, Chilpancingo 39000, Guerrero, Mexique – Fax: +52 747 47 23125

COPIE À ENVOYER À :

Ambassade du Mexique, Avenue F.D. Roosevelt, 94, 1050 Bruxelles
Fax: 02 646 87 68

IRAK :

«DISPARITIONS» AU KURDISTAN

Il y a cinq ans, Karim Ahmad Mahmoud, âgé de 71 ans à ce moment-là, ses trois fils Arslan, Asu et Makwan, et un autre homme, Otman Ahmad Hussain, avaient été arrêtés par le *Dezgay Zanyari*, le service d'espionnage et de sécurité de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) à Sulaimaniya, au nord de l'Irak. On ne les a plus vus depuis lors. Lorsque la famille de Karim Ahmad Mahmoud a essayé de savoir ce qui était arrivé aux hommes, on leur a dit de cesser de chercher des informations. En septembre 2001, le ministre des Droits humains de la région contrôlée par l'UPK a déclaré à AI que des enquêtes approfondies étaient menées pour éclaircir le sort des cinq hommes. Cependant, aucune autre information n'a été donnée. En

décembre 2004, AI a écrit à Jalal Talabani, chef de l'UPK, récemment élu président de l'Irak, pour demander des éclaircissements sur le sort des cinq hommes, mais n'a jusqu'à présent pas reçu de réponse. Les combats entre l'UPK, le Parti démocratique kurde (PDK) et le mouvement islamiste du Kurdistan irakien au milieu des années 90, a eu pour conséquence de graves violations des droits humains perpétrées par toutes les parties. Cependant, aucune enquête sur les violations passées n'a été menée. Aujourd'hui les deux partis kurdes, PDK et UPK continuent de contrôler des régions spécifiques du Nord de l'Iraq. En avril, lors de son discours inaugural en tant que président, Jalal Talabani a appelé au respect des droits humains. ☉

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Président de la République,

Il y a cinq ans, Karim Ahmad Mahmoud, âgé de 71 ans à l'époque, ses trois fils Arslan, Asu et Markwan ainsi qu'un autre homme Otman Ahmad Hussain, avaient été arrêtés par le *Dezgay Zanyari*, le service d'espionnage et de sécurité de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) à Sulaimniya, au Nord du Kurdistan. Depuis lors, ils ont «disparu» et aucune enquête sérieuse n'a été menée.

En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International, je me permets de vous demander une enquête urgente sur la disparition des cinq hommes et d'informer leurs familles des progrès de celle-ci. Si les hommes sont en détention, je vous prie de les libérer immédiatement à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction pénale reconnue et jugés sans délai. Dans l'espoir d'un accueil favorable à cette lettre, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Signature :

Nom :

Adresse :

LETTRE À ADRESSER À :

Monsieur Jalal Talabani, Président de la République d'Irak, Qasr al-Ma'aridh, Bagdad, Irak

COPIE À ENVOYER À :

Ambassade d'Irak, Avenue des Aubépines, 23, 1180 Bruxelles

Fax: 02 374 76 15

COMMENT AGIR EFFICACEMENT ?

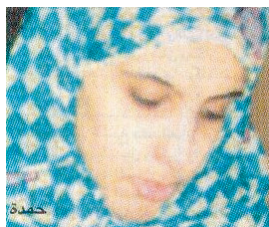
Les cas exposés concernent des victimes de violations des droits humains dont s'occupe Amnesty International. Chaque appel compte. Un texte (à écrire ou à photocopier) vous est proposé pour chaque cas. Dans l'intérêt des victimes, écrivez en termes mesurés et courtois aux adresses indiquées. Ces lignes sont lues partout dans le monde par les quelque 1 800 000 membres d'Amnesty International. Elles sont reproduites dans de nombreux pays par des dizaines de journaux et constituent la clé de voûte de l'action du mouvement.

TARIFS POSTAUX

Lettres (jusqu'à 50 grammes) Europe : 0,60 € (Prior) ou 0,55 € (Non Prior). Reste du monde : 0,80 € (Prior) ou 0,65 € (Non Prior) La surtaxe aérienne est incluse (étiquette requise). Cartes postales Aérogrammes : affranchissement unique de 89 cents pour tous pays, surtaxe aérienne comprise.

QATAR :

UNE FEMME SÉQUESTRÉE



Hamda Fahad Jassem Ali Al-Thani, membre de la famille régnante du Qatar, est confinée de force dans la demeure familiale dans la capitale, Doha. La désapprobation paternelle de son choix d'un mari l'aurait menée à être détenue par des membres des forces de sécurité et ensuite confinée dans la demeure familiale. Hamda Al-Thani a épousé Sayed Mohammed Sayed Saleh, un ressortissant égyptien, le 5 novembre 2002 en Égypte. Neuf jours plus tard, elle aurait été droguée et enlevée par des membres des forces de sécurité qatari, qui l'ont ramenée au Qatar. Elle a été détenue en secret durant cinq mois jusqu'en avril 2003 et ensuite transférée au directoire des forces spéciales de sécurité de l'État à Doha, où elle est restée jusqu'en novembre 2003. Les forces de sécurité

l'ont alors remise à la garde de sa famille qui la détient depuis lors contre sa volonté à la maison. Elle serait confinée dans une seule pièce et n'a accès ni à des avocats ni à des docteurs. Elle n'a pas le droit de recevoir des visiteurs ni de quitter la maison. Sa famille l'aurait battue à plusieurs occasions. AI a porté le cas de Hamda Al-Thani à l'attention des autorités qatari en septembre 2004 et en février 2005, mais n'a reçu aucune réponse à ce jour. AI est préoccupée par la conduite des forces de sécurité alors qu'elle était en détention et par la complicité dans la violence à son encontre perpétrée par sa famille. L'organisation est également préoccupée par le fait que les autorités ont négligé d'agir pour rectifier la situation après que l'affaire a été portée à leur attention. ☉

MODÈLE DE LETTRE

Altesse,

Hamda Fahad Jassem Ali Al-Thani, membre de la famille régnante du Qatar, est confinée de force dans la demeure familiale dans la capitale Doha. Elle a épousé, le 5 novembre 2002 Sayed mohammed Sayed Saleh, un ressortissant égyptien et a été enlevée cinq jours plus tard par les forces de sécurité qatari, qui l'ont ramenée au Qatar et détenue pendant plusieurs mois avant de la remettre à sa famille. En tant que membre/sympathisant(e) d'Amnesty International qui a écrit par deux fois aux autorités qatari sans obtenir de réponse, je vous demande de mettre fin au confinement forcé et aux mauvais traitements subis par la jeune femme de la part de sa famille et de mener une enquête sur les allégations qui font état de la responsabilité des forces de sécurité dans son enlèvement et sa détention. Dans l'espoir d'une réponse favorable, je vous prie de croire, votre Altesse, à l'assurance de ma haute considération.

Signature :

Nom :

Adresse :

LETTRE À ADRESSER À :

Son Altesse le Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, PO Box 923, Doha, Qatar – Fax: +974 436 12 12

COPIE À ENVOYER À :

Ambassade du Qatar, Avenue Louise, 149, 1050 Bruxelles

fax: 02 223 11 66

AGENDA

SPÉCIAL FESTIVAL D'ÉTÉ

COULEUR CAFÉ
STAND AMNESTY

Pour sa 16ème édition, ce célèbre festival de musiques du monde et urbaines reçoit encore une fois une pléthore d'artistes du monde entier : de Zap Mama à Jane Birkin en passant par le Peuple de l'Herbe et des dizaines d'autres. En parallèle aux scènes musicales, des expositions (photographies, peintures, sculptures), des animations, du cinéma documentaire (avec le Musée du Cinéma), un salon de thé, etc (tous auront pour thème les animaux et l'art).



Cette année, une place importante sera réservée aux activités des ONG : au centre du village «Ongo», reconstitué à Tour et taxis, des cours de balafon auront lieu en alternance avec les animations proposées par les ONG (exposition de photos, projection de films, conteur, débats,...). Le stand d'Amnesty vous accueillera avec des animations et sa nouvelle série de tee-shirts (dont le tee-shirt Thorgal ci-contre). ☉

Du 1 au 3 juillet, ouverture des portes à 15h sauf le vendredi 1 juillet à 17h. Tours et Taxis, Rue Picard 3, 1000 Bruxelles. Prix : 25 € (en prévente) ou 31 € au guichet le pass d'un jour et 58 € le pass de trois jours. Site web : www.couleurcafe.be

ESPERANZAH

De la même trempe que Couleur Café, le festival Esperanzah ce sont des artistes venus des quatre coins du monde mais aussi des saveurs d'ailleurs, un marché coloré, un village pour les enfants, un camping au bord de l'eau, des animations et un engagement dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Avec le CNCD-11.11.11, partenaire principal du festival, Esperanzah déclinera, sous une forme accessible et lisible pour le public, la thématique des Objectifs du Millénaire. Toutes les actions développées viseront à la réduction de la pauvreté en s'attaquant aux causes. ☉

Les 5, 6 et 7 août 2005 sur le site magique de l'abbaye de Floreffe, près de Namur. Site web : www.esperanzah.be

DIALECTA MUSIC FESTIVAL

Le jeune mais déjà réputé festival de Flobecq a décidé de présenter cette année dix groupes (plus de 100 artistes) sur deux scènes, tout en continuant à axer sa programmation sur la diversité, la découverte, la rencontre des cultures, la convivialité, le sens de la fête. L'ambiance créée par l'ajout d'une deuxième scène «côté village», nous fait voyager de Wallonie en Amérique du Sud, de Bruxelles en Normandie, d'Afrique en Macédoine... un petit tour du monde en une douzaine d'heures de plaisirs divers, de découverte de saveurs nouvelles en tous genres. ☉

Le 25 juillet à partir de 13h. À Flobecq entre Ath et Lessines. Entrée gratuite ! Infos : 068 33 19 27. Site web : www.dialecta.be

FESTIVAL DU CONTE DE CHINY

La petite cité de Chiny-Sur-Semois, entre Ardenne et Gaume, sera à nouveau le lieu de rendez-vous des conteurs et raconteurs. Le lieu de rendez-vous aussi d'un public adulte et familial prêt à l'écoute, prêt à goûter la magie du conte et de la musique. Un public accueilli en toute convivialité dans différents locaux du village, ou même en rue, dans les granges, partout. Un festival au caractère international. Avec des conteurs de chez nous, mais aussi d'autres originaires de France, de Suisse, d'Espagne, du Québec, d'Afrique, seront présents, parmi pas moins de quarante spectacles et veillées. ☉

Les 8, 9 et 10 juillet à Chiny. Infos : Tél. 061/ 31 30 11. Courriel : festival@conte.be et site web : www.conte-chiny.org

L'HAÏTIEN ET LE CUBAIN

On ne fait pas de la bonne littérature avec de bons sentiments ? C'est évident. Mais quand les bons sentiments se lancent sur la piste de la bonne littérature, cela peut faire une très bonne soirée.

Telle fut celle du 13 mars au Théâtre Poème de Bruxelles au cours de laquelle le Prix Littéraire Droits humains d'AIBF a été décerné à l'écrivain haïtien Lyonel Trouillot ⁽¹⁾, suivi d'un hommage spécial au poète cubain Raul Rivero, libéré depuis peu ⁽²⁾. Raul, depuis Cuba, a, ce soir-là, salué Lyonel qui était parmi nous, en souhaitant pour son pays la concrétisation du même rêve de démocratie et de liberté qu'il faisait pour le sien, rêve commun dit-il «aux hommes qui vivent en regardant la mer», la mer bleue des Caraïbes.

Le livre de Trouillot primé par le jury s'appelle *Bicentenaire*. C'est, sous une forme romancée, un hommage «à celles et ceux qui sont descendus dans la rue», en 2004, année du Centenaire. Ce jour-là, des milliers de Haïtiens ont marché ensemble dans les rues de Port-Au-Prince. C'était nouveau, c'était révolutionnaire, dans un pays où noirs et métis, riches et pauvres, Haïtiens de la ville et Haïtiens des campagnes vivent généralement cloisonnés. Ce qui les rassemblait était un immense ras-le-bol, un Non ! Non à la dérive totalitaire d'Aristide, Non aux Chimères ⁽³⁾, Non à la misère. Mais ce non là est la face claire de la révolte, sa face héroïque aussi, promise au martyr. Il y en a une autre, plus désespérée encore, c'est celle des enfants nés dans tant de misère et de mensonge que leur cœur désenchanté ne peut répondre à la violence que par la violence, refus d'espoir de ceux qui se vendent au plus offrant. Monde de voyous et de tueurs à gages. Les deux frères Saint Hilaire personnifient ces deux aspects du refus. L'un des deux en mourra, on devine lequel. Un long passage du livre fut lu ce soir-là. Des poèmes de Rivero également. Le théâtre poème avait, pour quelques heures, coupé ses amarres pour devenir une île, une île secouée par le tremblement de l'histoire. Comme Cuba et comme Haïti. ☉ **Cécile Rolin.**

Bicentenaire - Lyonel Trouillot - Éditions Actes Sud.

(1)Par ailleurs, Lyonel Trouillot occupe depuis peu le poste de chef de cabinet au Ministère de la culture dans le gouvernement de transition mis en place jusqu'aux élections de 2005.

(2)Raul Rivero, arrêté en même temps que 75 autres dissidents, et condamné à 20 ans de prison, a été libéré le 1 décembre 2004.

(3)Nom donné à la police personnelle d'Aristide.

L'EMPIRE DE LA HONTE

On le sait, Jean Ziegler se classe – il en est justement fier – parmi les «empêcheurs de danser en rond». Aussi la sortie d'un de ses livres est-elle souvent un événement. C'est le cas cette fois encore avec «L'Empire de la Honte». Un ouvrage bouillonnant d'idées, bourré de chiffres et d'exemples mais qui, loin d'être aride, se lit avec passion. L'auteur veut, nous dit-il, «contribuer à armer les consciences en vue du bouleversement nécessaire». Lequel ? Celui qui doit détruire «l'ordre cannibale du monde».

Cet ordre de soumission des peuples aux intérêts des grandes compagnies privées qui utilisent les véritables armes de destruction massive : la dette et la faim. La première partie de l'ouvrage donne la parole à ces acteurs de la Révolution Française qui ont posé les principes d'une justice sociale planétaire. Mais elle décrit aussi le mouvement de re-féodalisation actuel du monde entrepris par les sociétés capitalistes et le régime de violence structurelle qu'elles instituent. La seconde partie expose les rapports de cause à effet entre la dette et la faim. Ces machines à broyer et à soumettre qui ne connaissent plus aucune limite et méprisent le droit international.

Deux chapitres rapportent des expériences inédites de lutte et de résistance. L'exemple de l'Éthiopie minée par la famine et par l'effondrement du prix du café, mais qui est toujours debout. Celui du Brésil où une révolution silencieuse est en marche avec le nouveau président Lula dont on retrace ici le parcours magnifique. Enfin l'auteur met en lumière les pratiques néfastes les plus récentes des sociétés intercontinentales privées, détentrices des technologies et des capitaux les plus puissants.

En conclusion, Ziegler appelle chacun à l'action. Ce gros livre se lit facilement d'une traite tant il nous apprend de choses. «Or c'est de la connaissance que naît le combat, du combat la liberté et les conditions matérielles de la recherche du bonheur.»

Jean Ziegler est Rapporteur spécial des Nations unies pour le Droit à l'Alimentation. Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont en 2002, «Les Nouveaux maîtres du monde». ☉ **Suzanne Welles**

L'Empire de la honte de Jean Ziegler, éd. Fayard, 321 p, 20 €.

T-shirt Web 16,9 €



Le saviez-vous ? Nos T-shirts sont réalisés au Portugal
dans le respect des conditions de travail.
Les acheter c'est aussi défendre les droits humains...

Cet été illuminez vos barbecues et soirées au jardin grâce
à la bougie extérieure Amnesty.



Bougie extérieure parfumée
citronnelle 8 €



T-shirt halte
à la violence contre
les femmes 18,9 €

Bon de commande

À renvoyer à Amnesty International : 9 rue Berckmans – 1060 Bruxelles
ou par fax au 02 537 37 29

Mme/Mlle/M. Nom :Prénom :

Adresse :

N° : ... Bte : ..CP : Ville :

Tél. : E-mail :
désire recevoir :

Référence		Prix	Quantité	Montant
T-shirt 'halte à la violence contre les femmes'				
T431	Homme / M	18,90 €		
T442	Homme / L	18,90 €		
T453	Homme / XL	18,90 €		
T464	Femme / S	18,90 €		
T475	Femme / M	18,90 €		
T486	Femme / L	18,90 €		
T-shirt www.amnesty.be				
T276	TS femme/bleu ciel/S	16,50 €		
T287	TS femme/bleu ciel/M	16,50 €		
T291	TS femme/bleu ciel/L	16,50 €		
T302	TS femme/noir/S	16,50 €		
T313	TS femme/noir/M	16,50 €		
T324	TS femme/noir/L	16,50 €		
T217	TS homme/bordeaux/M	16,50 €		
T232	TS homme/bordeaux/XXL	16,50 €		
T243	TS homme/noir/M	16,50 €		
T254	TS homme/noir/L	16,50 €		
T265	TS homme/noir/XXL	16,50 €		
F641	Bougie extérieure citronnelle	8,00 €		

Montant total des articles
Participation aux frais de port 2,5 €
(Participation aux frais de port bougie F641) 4,0 €
Total de la commande

Date : Signature :

Vous recevrez une facture et un bulletin de virement pré-imprimé avec votre colis.
Attendez de recevoir ces formulaires pour payer. Merci !